

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTELEGER**  
**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt le quatorze décembre à 18 h 30,  
le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme)  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,  
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Marylène PEYRARD, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2020.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 18

**Présents** : Mme M. PEYRARD, Maire, M J.P. FONTAINE, Mme S. MOLLARD, M. F. VANDERMOERE, Mme V. CHAMPEY, M. Alain BLACHE, Adjoints, M. J. FALETTO, Mme M. THOLOMET, M. A. CLUZEL, Mme M. DEL BARRIO, MM. P. IROLLA et G. CHOPARD, Mmes G. MILLIAT-BILLEBAUD, A. FALCHERO-MONTES et N. BARNASSON, M. M. GENDRON, Mme Aurore BLACHE et M. B. MAYAUD.

**Absents excusés** : Mme A. VIAL.

A été nommé(e) secrétaire de séance : V. CHAMPEY.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

- \* Décision modificative n° 2 - Budget Commune 2020
- \* Reversement partiel de l'excédent du budget annexe « Lotissement St Amand » au budget principal 2020
- \* Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Commune 2020
- \* Adhésion au service commun administration « mission fiscalité » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- \* Classement de voie dans le domaine public communal
- \* Subvention de fonctionnement à l'Association « Sou des Ecoles de Montéléger »
- \* Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) Assainissement collectif et non collectif 2019 -Valence Romans Agglo
- \* Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de prévention et gestion des déchets 2019 -Valence Romans Agglo
- \* Questions orales.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 29 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire rend compte des dépenses effectuées du 17 octobre au 10 décembre 2020.

**DECISIONS**

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Non application du droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

<b>DATE DE SIGNATURE</b>	<b>SITUATION DU BIEN</b>	<b>REFERENCES CADASTRALES</b>
27/10/2020	Quartier Les Gamelles	ZI 5
27/10/2020	7 Avenue de la Gare / Consonaves	ZH 57 / 151 / 197 / 313

10/12/2020	Quartier Périon	ZK 215
10/12/2020	Quartier Périon	ZK 278

Décision de prendre certaines des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- signature du marché de travaux pour les travaux de finitions du Lotissement Saint Amand de MONTELEGER :

- Lot 1 – Maçonnerie et grilles avec la SARL BRITO et Fils, domiciliée 53 Rue Léon Gaumont, 26000 VALENCE pour un montant de 93 921.00 € HT soit 112 705.20 € TTC,
- Lot 2 - Voirie et enrobés avec la société COLAS VALENCE, domiciliée 87 à 103 Avenue des Auréats, 26000 VALENCE pour un montant de 15 390.00 € HT soit 18 468.00 € TTC.

- signature l'offre complémentaire à la maîtrise d'œuvre complète des travaux d'aménagement de la Place de l'Ancien Moulin présentée par la société LO VRD INGENIERIE, 12 Avenue Joseph COMBIER, 26250 LIVRON sur DROME, pour une rémunération forfaitaire de 9 % sur l'enveloppe définitive de travaux d'un montant de 99 242.56 € HT soit 4 881.83 € HT portant le montant total de la rémunération à 8 931.83 € HT soit 10 718,20 € TTC.

- signature de l'avenant 1 à la maîtrise d'œuvre complète des travaux de mise en conformité des arrêts de bus – Carrefour « Les Trois Becs » et création d'un cheminement doux – Avenue de la Gare, Montée du Château, Chemin du Rodet, présenté par la Société LO VRD INGENIERIE, 12 Avenue Joseph COMBIER, 26250 LIVRON sur DROME, pour une rémunération forfaitaire de 8 % sur l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 115 694.50 € HT soit un montant total de rémunération de 9 255.56 € HT soit 11 106.67 € TTC.

Décision de prendre certaines des décisions concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros :

- le véhicule Citroën JUMPER immatriculé 1595 TQ 26 est cédé au Garage des Trois Monts, domicilié 125 Chemin de l'Oye, à MONTMEYRAN (26120) à compter du 22 octobre 2020, pour un prix de reprise fixé à 1 000 € (mille euros).

### DELIBERATIONS

<b>D2020/12-14/N°52 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE 2020</b>	<b>RAPPORTEURE Mme Marylène PEYRARD</b>
--	---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'inscrire les crédits supplémentaires suivants sur le budget communal de l'exercice 2020 :

### ***SECTION INVESTISSEMENT***

<b>COMPTES DEPENSES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
20	202	OPNI	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	- 2 900 €
204	20422	OPNI	Pers. droit privé – Bâtiments et installations	- 14 000 €
21	2112	OPNI	Terrains de voirie	- 34 000 €
21	2128	OPNI	Autres agencements et aménagements de terrains	32 000 €
21	21312	OPNI	Batiments scolaires	600 €

21	21318	OPNI	Autres bâtiments publics	- 8 000 €
21	21538	OPNI	Autres réseaux	1 400 €
21	2158	OPNI	Autres installations, matériel et outillage technique	- 1 900 €
21	2168	OPNI	Autres collections et oeuvres	- 1 200 €
21	2183	OPNI	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000 €
21	2184	OPNI	Mobilier	100 €
21	2188	OPNI	Autres immobilisations corporelles	- 4 500 €
21	2128	1705	Autres agencements et aménagements de terrains	24 000 €
23	2313	1705	Constructions	25 000 €
23	2315	1705	Installations, matériel et outillage techniques	- 40 000 €
21	2148	1803	Constructions sur sol d'autrui, autres constructions	- 12 000 €
23	2313	1803	Constructions	850 €
23	2314	1803	Constructions sur sol d'autrui	11 150 €
21	2128	1804	Autres agencements et aménagements de terrains	- 3 000 €
21	2111	1901	Terrains nus	- 1 200 €
21	2128	1901	Autres agencements et aménagements de terrains	- 3 000 €
23	2312	1902	Agencements et aménagements de terrains	- 4 800 €
20	2031	2003	Frais d'études	36 000 €
20	2031	2004	Frais d'études	1 400 €
			<b>TOTAL</b>	10 000€

<b>COMPTES RECETTES</b>				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	10 000 €
			<b>TOTAL</b>	10 000 €

## **SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>COMPTES DEPENSES</b>				
Chapitre	Article		Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	- 10 000 €
023	023		Virement à la section d'investissement	10 000 €
			<b>TOTAL</b>	0,00 €

<b>D2020/12-14/N°53</b> <b>REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>RAPPORTEURE</b> Mme Marylène PEYRARD
--	--

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de finition du lotissement Saint-Amand sont en cours.

Compte tenu de l'exécution budgétaire, elle propose de reverser un excédent partiel du budget annexe au budget principal 2020 à hauteur de 50 000 € par l'émission d'un mandat sur le budget annexe au compte 6522, reversement de l'excédent au budget principal et d'un titre sur le budget principal au compte 7551, excédent des budgets annexes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la proposition de Madame le Maire de reverser l'excédent partiel du budget annexe au budget principal 2020 à hauteur de 50 000 € par l'émission d'un mandat sur le budget annexe au compte 6522, reversement de l'excédent au budget principal et d'un titre sur le budget principal au compte 7551, excédent des budgets annexes.

<b>D2020/12-14/N°54</b> <b>AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS</b> <b>D'INVESTISSEMENT - BUDGET COMMUNAL 2021</b>	<b>RAPPORTEURE</b> Mme Marylène PEYRARD
---	---

Madame le Maire informe les membres du Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A ce titre, Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement suivants :

<b>OPERATIONS</b>	<b>Crédits inscrits au BP 2020 + DM</b>	<b>Ouvertures de crédits 2021</b>	<b>Articles</b>
OPNI – Opérations non individualisées	40 000 €	10 000 €	2051
	2 000 €	500 €	2088
	60 300 €	10 000 €	2128
	4 020 €	1 000 €	21318
	8 000 €	2 000 €	2183
	2 100 €	500 €	2184
	4 119 €	1 000 €	2188
<b>TOTAL</b>	<b>120 539 €</b>	<b>25 000 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement sur le budget communal pour l'exercice 2021,

**APPROUVE** le détail des propositions d'ouverture de crédits figurants au tableau ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent.

**DIT** que les crédits seront proposés à l'inscription du budget primitif communal 2021 qui sera voté.

<b>D2020/12-14/N°55</b> <b>ADHESION AU SERVICE COMMUN ADMINISTRATION</b> <b>« MISSION FISCALITE » A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>RAPPORTEURE</b> Mme Marylène PEYRARD
--	---

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans un souci d'optimisation du service administratif communal, la Commune souhaite adhérer au service commun administration – « mission fiscalité » de Valence Romans Agglo.

Elle indique que le service commun fiscalité a notamment pour vocation d'établir le diagnostic fiscal annuel, de préparer la Commission Communale des Impôts Directs en lien avec les services communaux et fiscaux et de proposer une optimisation des bases fiscales. Elle donne lecture de la convention du service commun administration ainsi que de l'annexe 2 portant « règlement de fonctionnement relatif à la fiscalité ».

Elle précise que la convention est établie pour une durée indéterminée et que la participation annuelle des adhérents est établie sur la base des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées chaque année par le service commun. L'ensemble des prestations délivrées par les agents du service commun sont refacturées à l'ensemble des adhérents selon la répartition suivante :

- prise en charge de 50% du coût du service par la communauté d'agglomération,
- puis répartition au prorata de la somme des bases brutes de taxe foncière et taxe d'habitation des communes adhérentes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer à compter du 1er janvier 2021, au service commun administration pour la mission « fiscalité »,

**APPROUVE** la convention d'adhésion au service commun administration pour la mission « fiscalité », entre Valence Romans Agglo et la Commune de Montéleger, annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention suscitée ainsi que tout document s'y afférent.

<b>D2020/12-14/N°56</b> <b>CLASSEMENT DE VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</b>	<i>RAPPORTEUR</i> M. Alain BLACHE
--	--------------------------------------

Monsieur Alain BLACHE propose de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles suivantes :

Désignation de la voie	Parcelles	Longueur en mètres linéaires
Allée des Terrasses	ZH 295 et 305	24

Il précise que ces voies sont propriétés communales, ouvertes à la circulation du public et que le classement n'entraîne pas d'atteinte à leurs fonctions de desserte ou de circulation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le classement des parcelles désignées ci-dessus dans le domaine public communal ainsi que l'actualisation du tableau unique de classement des voies communales,

**DIT** que la longueur totale de voirie communale s'établit désormais à 24 445 mètres linéaires,

**DIT** que cette délibération sera transmise au service cadastral.

<b>D2020/12-14/N°57</b> <b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « SOU DES ECOLES DE MONTELEGER »</b>	<i>RAPPORTEURE</i> Mme Stéphanie MOLLARD
---	---

Madame Stéphanie MOLLARD, Adjointe à l'animation locale et à la vie associative, présente la demande de subvention de fonctionnement de l'association « Sou des Ecoles de MONTELEGER ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 1 400 € à l'association « Sou des Ecoles de MONTELEGER »,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget communal 2020.

<b>D2020/12-14/N°58</b> <b>PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE</b> <b>DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON</b> <b>COLLECTIF 2019 - VALENCE ROMANS AGGLO</b>	<i>RAPPORTEURE</i> Mme Marylène PEYRARD
---	---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2019 établi par Valence Romans Agglo.

<b>D2020/12-14/N°59</b> <b>PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE</b> <b>DES SERVICES DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS</b> <b>2019 - VALENCE ROMANS AGGLO</b>	<i>RAPPORTEURE</i> Mme Marylène PEYRARD
---	---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du RPQS de prévention et gestion des déchets 2019 établi par Valence Romans Agglo.

La séance est levée à 21 h 30.  
Affiché le 22 décembre 2020.